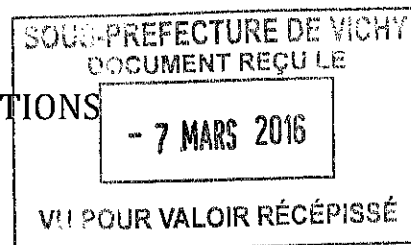


COMMUNE DE MAGNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 26 FEVRIER 2016



L'an Deux Mil Seize, le vingt six du mois de Février à 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire.

Etaient présents : Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, Mme Véronique TRIBOULET, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, M. Franck BERCHEM, M. Thierry MAROLLES, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Odile VILLENEUVE, Mme Robert NEBOUT, M. Marc SABATIER, M. Franck ROYER, M. Sébastien L'HOSTE.

Excusée : Mme Bernadette KOWALEWSKI (Pouvoir à Mme Véronique TRIBOULET)

Madame Stéphanie BOUTROUX été élue secrétaire de séance

Délibération N° 2016/02/26/006  
TRAVAUX DE VOIRIE  
Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police

Madame Le Maire présente le chiffrage établi par le Cabinet SERRE-HUBERT-TRUTTMANN, pour la réfection, sur une longueur de 140 m de la voie communale n° 13 dite « Rue du Château des Mussets » avec aménagement de trottoirs, places de stationnement, et mise œuvre d'un plan de circulation pour limiter la vitesse, et sécuriser les déplacements des usagers.

Le montant global des travaux compris la maîtrise d'œuvre s'élève à la somme de 60 039.00€ HT soit 72 046.80 TTC.

Elle propose aux membres de l'assemblée :

- 1) d'approuver cette estimation et de décider la réalisation des travaux,
- 2) de solliciter une subvention au titre de la répartition des amendes de police.
- 3) D'approuver le plan de financement suivant :

Coût des travaux .....	60 039.00 HT
Subvention du Conseil Départemental globalisée sur 2 ans	
Plafond de travaux 26 000x 30 % x2 =.....	15 600.00
Autofinancement .....	44 439.00

Pour copie conforme  
Le Maire

Carole FAYOLLE